

---

## Communiqué de presse

---

### **PERSPECTIVE DE RE-FERMETURE DES CENTRES COMMERCIAUX : UNE MESURE INJUSTIFIÉE ET DISPROPORTIONNÉE**

Alors que s'annonce une nouvelle période de confinement de 4 semaines, le CNCC demande au gouvernement de laisser les centres commerciaux fonctionner normalement.

Le nécessaire approvisionnement en produits essentiels fait que de toute façon, les surfaces alimentaires dont la fréquentation est à la fois élevée et récurrente ainsi que les pharmacies des centres commerciaux devront demeurer accessibles.

Les centres commerciaux constituent en tout état de cause des équipements dont les entrées sont strictement contrôlées et dans lesquels les mesures barrières sont rigoureusement appliquées. Le ratio d'un visiteur pour 4m<sup>2</sup> y a toujours été respecté depuis le déconfinement ainsi que le port du masque.

Après l'épisode des gilets jaunes dès novembre 2018, les mouvements sociaux dès décembre 2019 liés à la réforme des retraites et les grèves dans les transports en commun, l'arrêt brutal du fonctionnement des centres commerciaux à la veille des fêtes de fin d'année 2020 serait dramatique pour les 39 000 commerces qui y sont actifs.

Une telle mesure viendrait en outre renforcer la concurrence déloyale et prédatrice des « pure-players » du e-commerce à l'image d'Amazon qui a lancé une campagne de communication tapageuse à la veille du Black Friday et vient d'annoncer l'embauche de 100 000 saisonniers. Elle mettrait en danger la filière des centres commerciaux et ses 525 000 emplois en CDI, par définition non délocalisables et un quart du chiffre d'affaires du commerce de détail.

L'ensemble des adhérents du Conseil National des Centres Commerciaux (propriétaires, gestionnaires, locataires et prestataires) sont prêts à s'engager sur un protocole renforcé garantissant aux consommateurs les mesures sanitaires indispensables lors de leurs visites de façon à éviter toute propagation du virus.

---

#### **À propos du CNCC**

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective, le travail en commun et

les bonnes pratiques de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

**Contact Presse :**

[communication@cncc.com](mailto:communication@cncc.com)

01 53 43 82 60

Agence Shan pour le CNCC

Delphine Bosc

[Delphine.bosc@shan.fr](mailto:Delphine.bosc@shan.fr)

07.76.09.21.71